

COMPTE-RENDU COMITE DE PROGRAMMATION DU 19/04/21

Groupe d'Action Locale
LNCA



Etaient présents :

Collège public titulaire

M. GOMEZ Arnaud, Mr. NAPIAS Gérard, Mme. DOUSTE Françoise, Mme. THOMAS Sandrine, Mme. LEINER Françoise

Collège public suppléant

Mme. SEGAUT Celine, M. GALLEA Thierry

Collège privé titulaire

M. BOUDIN Yohann, M. PERENNES Alban, M. QUILLACQ Denis, M. THIZY Bernard

Collège privé suppléant

M. PLANTON Rémi

Etaient absents/excusés :

M. PARANT Cédric, M. DELAGE Marc-Olivier

Assistaient également :

Mme SEWERYN Coralie, Mme VERGORI Aude, Mme LAVAUD Célia

Le Comité de programmation LEADER s'est réuni à Saint-Julien-en-Born le **19 avril 2021**, à 14H00, sous la **présidence de M. BOUDIN Yohann**. La séance débute à 14h10.

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- ◆ Qu'est-ce que LEADER ?
- ◆ GAL
- ◆ Présentation des fiches-actions
- ◆ Maquette financière
- ◆ Vie d'un projet
- ◆ Membres du comité de programmation
- ◆ Informations
- ◆ Projets
- ◆ A venir
- ◆ L'avenir financier
- ◆ Prochain rendez-vous

Monsieur le Président du Pays, Arnaud Gomez ouvre la séance. Il spécifie que ce comité a pour but de présenter et de rappeler ce qu'est Leader et son fonctionnement. **Il n'y aura pas de vote.**

Il laisse la parole à Monsieur BOUDIN Yohann. Il met l'accent sur l'importance de relancer le GAL et de réintroduire une nouvelle dynamique. Il invite les membres du comité à relancer les projets, à voir les porteurs de projets, d'innover pour que LEADER soit utilisé de la bonne façon.

Coralie SEWERYN, Directrice du Pays, propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

QU'EST-CE QUE LEADER ?

Une vidéo de présentation est projetée afin de comprendre le programme LEADER (Liaison entre actions de développement, économie, rurale).

<https://youtu.be/JkpYrmfsXXA>

En résumé, l'Union Européenne soutient les territoires ruraux à travers le programme LEADER et a pour but de créer de l'emploi et de contribuer à la transition écologique. Il accompagne des projets innovants au sein d'un territoire spécifique.

Ce dispositif est porté par des acteurs locaux investis au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL).

La vidéo explique aussi le circuit d'un projet qui sera détaillé au cours de la séance.

Leader est à la fois une subvention publique, un accompagnement de proximité et un réseau local pour réaliser un projet.

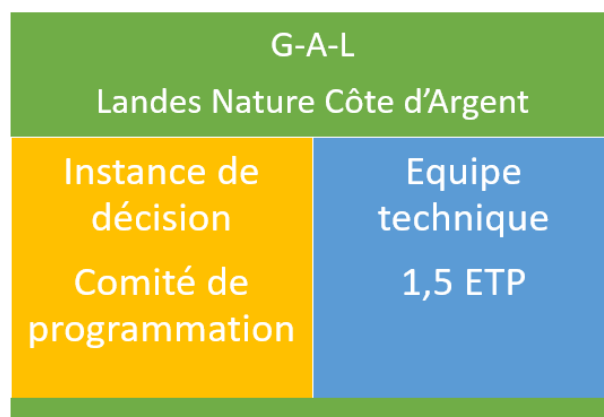
Après la projection de la vidéo, il est proposé de découvrir ou redécouvrir les supports issus du module de formation à distance créé par le CNFPT :

- Connaître le programme LEADER
- Les acteurs du programme LEADER
- Monter un dossier LEADER
- Témoignage d'un président de GAL
- Interview d'une animatrice de GAL

GAL : GROUPE D'ACTION LOCAL

LEADER est doté d'une structure propre, qu'on appelle Groupe d'Action Locale.

Pour le Pays, on l'appelle **GAL Landes Nature Côte d'Argent**. L'équipe technique est composée d'1.5 équivalent temps pleins avec l'animatrice LEADER Marie TALEDEC à temps plein et un gestionnaire Aude VERGORI à mi-temps (l'autre mi-temps étant consacré à la gestion administrative du Pays).



Ce GAL siège lors de Comité de Programmation, composé d'élus et de la société civile, qui vont décider d'attribuer ou non une subvention pour un projet.

PRESENTATION DU PROGRAMME : FICHES-ACTIONS

Chaque territoire définit une ou des thématiques selon les objectifs locaux.

Sur notre territoire, notre programme possède cinq fiches (chaque fiche possède des sous-fiches).

Il y a deux fiches particulières sur LEADER :

- **Fiche « animation, gestion, évaluation, communication »** : concerne le fonctionnement LEADER, le financement de l'animateur et du gestionnaire LEADER. Elle ne peut pas être à plus de 25% de l'enveloppe total attribuée pour notre territoire. Mis en place depuis 2015 et reconduit chaque année.
- **Fiche « coopération »** : permet de faire des projets avec un ou plusieurs autres territoires. A ce jour, il n'y a pas eu de projet de coopération.

Les trois autres fiches regroupant les thématiques suivantes :

- **Service à la population** dont un projet structurant avec la maison de santé, mais aussi la mobilité comme avec la piétonisation du centre-bourg de Gastes.
- **Redynamisation des centres-bourg** comme par exemple, la Halle de partage à Castets ou Saint-Julien.
- **Ressources locales** comme le **circuit-court** avec un espace test agricole déposé par le Département, le **patrimoine** comme les arènes de Parentis-en-Born, les **déchets** avec la communication du SIVOM, SICTOM ou encore Biscarosse festival zéro déchets.

Orientation Stratégique 1 / FA 1	Service à la population	
Fiche action 1.1	Projet structurant	Maison de santé Mimizan, St Julien
Fiche action 1.2	Mobilité	Gastes, Léon
Orientation stratégique 2 / FA 2	Redynamisation centre bourg	
Fiche action 2.1	Centre bourg	Gastes, St julien, Castets
Fiche action 2.2	Transition énergétique	
Orientation stratégique 3 / FA 3	Ressources locales	
Fiche action 3.1	Circuit court	Pays, CD40
Fiche action 3.2	Patrimoine	Mimizan, Parentis, Castets
Fiche action 3.3	Déchets	SIVOM, SITCOM, 3 Communautés de Communes, Biscarosse
Orientation stratégique 4 / Coopération	Coopération	
Fiche action 4	Coopération	
Orientation stratégique 5 / Animation	Animation	
Fiche action 5	Ingénierie	2015...

Pour notre territoire, le GAL se charge de pré-instruire le dossier pour le transmettre à la Région en instruction. C'est la Région qui est l'autorité de gestion et donc qui a la charge d'instruire les dossiers. La Région est instructeur pour l'ASP (Agence de services et de paiement), et les fonds européens.

L'enveloppe attribué pour notre territoire est de 1 300 000€ de fonds européen. Pour monter un dossier LEADER il faut des contreparties publiques nationales. Le projet n'est pas financé à 100%, il y a de l'autofinancement sur un projet et des contreparties des différents acteurs publics (Région, Département, Etat, collectivités territoriales). Pour les fonds privés, ils ne peuvent pas appeler de fonds européens sur ce fonds FEADER et sur cette mesure LEADER. Il faut obligatoirement une contrepartie publique nationale.



Question : Est-ce que ces fiches actions sont liées aux projets existants ?

Réponse de Coralie : ces fiches-projets sont là pour donner un cadre. Il y a des projets qui existent, certains sont terminés ou en train d'être payés. D'autres projets pourront être rajouter. Il faudra aller chercher plus de fonds.

Pour le prochain comité :

Il va falloir réfléchir aux différents nouveaux projets et comment les inclure dans ces fiches-actions :

Comment je modifie les fiches-actions pour que les projets puissent rentrer ?

Il y aura peut-être des propositions de révisions de fiches et la Région décidera ensuite ce qui pourra être changé ou pas.

MAQUETTE FINANCIERE

Pour le prochain comité :

Un avenant va aussi être nécessaire pour la nouvelle ventilation de la maquette financière : ou est-ce que je mets de l'argent ? Et combien ?

Pour le ré-abondement de l'enveloppe, il faudra donner une réponse à la Région avant la fin du mois pour présenter notre besoin supplémentaire de fonds.

Sur l'enveloppe Aquitaine nous avons 7 millions de FEADER disponibles pour les différents GAL en Aquitaine. En moyenne chaque GAL pourrait récupérer 350 000€ de fonds européens. Avec des justificatifs, notre GAL demandera 500 à 600 000€ face à nos besoins importants pour englober les nouveaux projets.

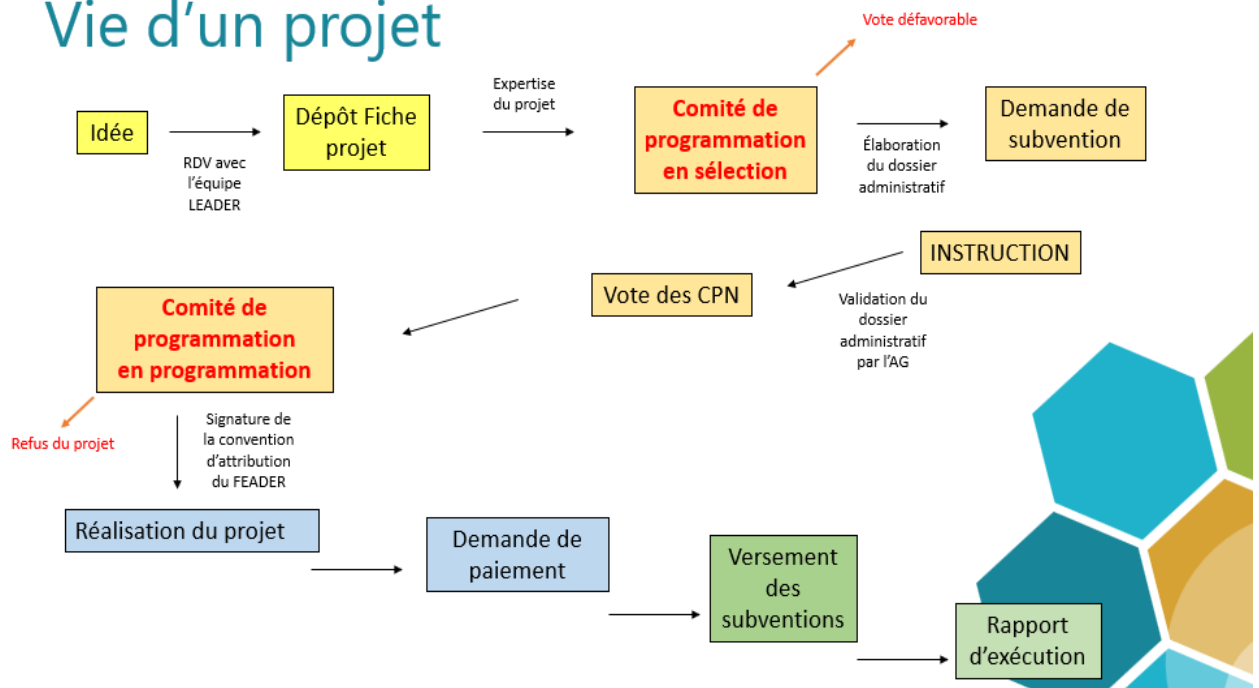


À la suite de l'intervention d'Alban, Coralie confirme que sans ces fonds on devra attendre 2023. Le temps de mettre en place la prochaine candidature d'ici la fin de l'année, le temps de la lancer il faudra attendre cette échéance.

		1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
Orientation Stratégique 1 / FA 1	19.2	410 000,00 €	518 000,00 €
Fiche action 1.1	19.2	370 000,00 €	310 000,00 €
Fiche action 1.2	19.2	40 000,00 €	208 000,00 €
Orientation stratégique 2 / FA 2	19.2	310 000,00 €	180 000,00 €
Fiche action 2.1	19.2	220 000,00 €	180 000,00 €
Fiche action 2.2	19.2	90 000,00 €	0,00 €
Orientation stratégique 3 / FA 3	19.2	261 000,00 €	372 000,00 €
Fiche action 3.1	19.2	150 000,00 €	47 000,00 €
Fiche action 3.2	19.2	60 000,00 €	225 000,00 €
Fiche action 3.3	19.2	51 000,00 €	100 000,00 €
Orientation stratégique 4 / Coopération	19.3	65 000,00 €	20 000,00 €
Fiche action 4	19.3	65 000,00 €	20 000,00 €
Orientation stratégique 5 / Animation	19.4	254 000,00 €	210 000,00 €
Fiche action 5	19.4	254 000,00 €	210 000,00 €

VIE D'UN PROJET

Vie d'un projet



◆ **Idée et dépôt de la fiche-projet**

Lorsqu'un porteur de projet a une idée, il prend rendez-vous avec l'équipe LEADER. L'équipe technique va vérifier son éligibilité. S'il répond à la stratégie du territoire un document de présentation du projet sera rédigé (fiche projet).

◆ **Comité de programmation en sélection (avis d'opportunité)**

Le porteur de projet sélectionné présentera son projet afin d'être évalué par le comité de programmation.

Selon une grille de sélection, une note lui sera attribuée. Il sélectionne des projets qui sont susceptibles d'aller au bout de la procédure. Le projet doit être bien mené pour passer toutes les étapes jusqu'au paiement.

Si le vote est favorable, un dossier administratif sera monté avec l'équipe technique.

Une demande de subvention avec toutes les pièces justificatives pourra être demandée

◆ **Instruction et vote des CPN**

Le porteur de projet pourra valoriser ses contreparties nationales.

Un dossier complet sera envoyé à la Région pour instruction. Une fois l'instruction terminée, le FEADER pourra être attribué ou non de manière définitive en comité de programmation. Attention, à ce stade il peut encore y avoir un refus d'attribution de la subvention.

◆ **Comité de programmation en programmation**

Si le passage du dossier en comité de programmation est favorable et que le dossier obtient les votes requis, la Région pourra nous transmettre la **convention attributive des fonds européens**. C'est ce document qui confirme l'accord définitif. Le porteur de projet pourra réaliser son projet. Un calendrier devra être respecté.

◆ **Demande de paiement**

Une fois le projet réalisé et l'obtention des arrêtés attributifs de subventions des différents partenaires, le porteur de projet pourra faire la demande de paiement.

◆ **Versement des subventions**

Les dépenses éligibles pourront être remboursées. Le versement de l'aide européenne s'effectue une fois les pièces justificatives transmises notamment les différentes factures, le bilan sur la réalisation du projet. Le versement des fonds européens intervient en dernier.

◆ **Contrôles**

Différents contrôles peuvent être effectués pendant et après la fin du projet par différents acteurs : Région, Agence des services de paiement (ASP), services de l'Etat, C3OP (Europe).



Question sur l'obtention de fonds et sur son incertitude de l'obtenir.

Coralie confirme bien qu'on ne doit pas faire son projet en fonction d'une éventuelle aide financière européenne. Il faut que le porteur de projet ait une capacité d'autofinancement. Le versement d'une subvention sur LEADER vient toujours après le paiement des factures.

MEMBRES DU COMITE DE PROGRAMMATION

21 titulaires	21 suppléants
9 membres publics des 3 Communautés de Communes	9 suppléants publics des 3 Communautés de Communes
12 membres privés	12 suppléants du privés

Le nombre des membres privés a été établi selon un pourcentage du nombre d'habitant des trois Communautés de Communes soit :

	Membres privés par Communauté de Communes
CC des Grands Lacs <i>30 428 habitants*</i>	6
CC de Mimizan <i>12 654 habitants*</i>	3
CC Côte Landes Nature <i>12 196 habitants*</i>	3

**selon le recensement de la population du site INSEE, donnée à partir du 1^{er} janvier 2021*

Il faut **12 personnes** pour pouvoir voter les projets.

Coralie expose la difficulté de trouver des membres surtout privés pour constituer le Comité de Programmation.

En titulaire en membre privé, il manque un titulaire pour la Communauté de Communes de Mimizan.

INFORMATIONS

- RAMO 2020 : un rapport d'activité 2020 a été effectué
- Un avenant 3 a été passé avec la Région (convention avec l'Autorité de Gestion) portant sur la modification du circuit de gestion (cycle du projet avec qui fait quoi entre l'Etat, la Région et le GAL)
- Présentation du projet sur l'ingénierie LEADER Pays 2021. On conventionne pour 1.5 équivalent temps pleins.

PROJETS

Le prochain comité de programmation va soumettre au vote :

◆ **En sélection**

Ingénierie Pays 2021

◆ **En programmation**

Ingénierie Pays 2021

Pour rappel soumis déjà aux votes :

- Castets
- Ingénierie Pays 2020
- Zéro mégot

◆ **Désengagement**

Si sous-réalisation (c'est de l'argent que l'on récupère et qu'il faut à nouveau voter dans notre enveloppe).

◆ **Déprogrammation**

Grenier 2.0



Question sur la raison de la déprogrammation : la Région a donné un avis négatif sur ce projet. Au moment de son vote du prochain comité, la raison de ce rejet sera donnée en détail.

L'AVENIR

- ◆ Une réponse sera donnée à la Région pour le ré-abondement de l'enveloppe. Fin 2020, nous avons atteint 32% de notre enveloppe, c'est-à-dire que l'on a donné 32% de subvention réellement payée aux porteurs de projets. Nous avons donc droit de demander ce ré-abondement.
- ◆ Un avenant est demandé car il est obligatoire quand la modification porte sur plus de 30% de ventilation au total, il concernera :
 - La modification de la maquette financière
 - La modification des fiches-action

L'AVENIR FINANCIER

Il reste aujourd'hui **181 859.31€**. Il y a un **besoin de 543 010€**. Il manque donc au moins **361 150.69€** pour financer les projets en cours et même plus pour les nouveaux projets qui ont été proposés et qui sont en instance de réponse.

		Enveloppe	Ce qu'il reste	Un minimum de besoins	Ce qu'il manque
		1 300 000,00 €	181 859,31 €	543 010,00 €	-361 150,69 €
Orientation Stratégique 1 / FA 1	19.2	518 000,00 €	117 522,36 €	136 650,00 €	-19 127,64 €
Fiche action 1.1 :	19.2	310 000,00 €	0,00 €	15 900,00 €	-15 900,00 €
Fiche action 1.2	19.2	208 000,00 €	117 522,36 €	120 750,00 €	-3 227,64 €
Orientation stratégique 2 / FA 2	19.2	180 000,00 €	789,36 €	20 000,00 €	-19 210,64 €
Fiche action 2.1	19.2	180 000,00 €	789,36 €	0,00 €	789,36 €
Fiche action 2.2	19.2	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	-20 000,00 €
Orientation stratégique 3 / FA 3	19.2	372 000,00 €	82 568,96 €	165 600,00 €	-83 031,04 €
Fiche action 3.1	19.2	47 000,00 €	31 062,39 €	40 000,00 €	-8 937,61 €
Fiche action 3.2	19.2	225 000,00 €	50 456,93 €	115 600,00 €	-65 143,07 €
Fiche action 3.3	19.2	100 000,00 €	1 049,64 €	10 000,00 €	-8 950,36 €
Orientation stratégique 4 / Coopération	19.3	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Fiche action 4	19.3	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Orientation stratégique 5 / Animation	19.4	210 000,00 €	-39 021,37 €	210 760,00 €	-249 781,37 €
Fiche action 5	19.4	210 000,00 €	-39 021,37 €	210 760,00 €	-249 781,37 €

PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Un nouveau comité de programmation sera organisé dès l'arrivée de Maire TALEDEC, la nouvelle animatrice LEADER. Il portera sur :

- ◆ Validation des modifications des fiches-actions
- ◆ Validation de la nouvelle maquette financière
- ◆ Vote des projets
- ◆ Introduction de la prochaine candidature 2023-2027

QUESTIONS

Question d'Arnaud Gomez sur les projets potentiellement éligibles.

Réponse : pour le moment nous mettons à jours les dossiers déjà sélectionnés et qui devront être instruits, en demande de paiement ou payés.

Il y a en effet d'autres projets qui peuvent être éligibles comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur Gastes, le projet de coopération sur les saisons et NOMAD' etc...

Il y aura des projets à présenter en sélection. On pourra les enclencher une fois la confirmation de la nouvelle enveloppe et l'équipe technique consolidée.

Fin de la séance.

Signature

Arnaud GOMEZ, Président

